

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 695

12 avril 2011

SOMMAIRE

A. CoRe Consulting S.A.	33335	Commodities Limited S.A.	33327
Adran S.A.	33336	Commodities Limited S.A., SPF	33327
AEIF LH Sub 06 S.à r.l.	33316	D.M. Investments S.A.	33336
AFB International Consulting	33314	D.M. INVESTMENTS Spf S.A.	33336
Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.	33336	Dover Luxembourg S.à r.l.	33360
Alphacore International S.A.	33340	Enzian Holding S.A.	33317
Amas Fund	33340	European Brand Participations S.A.	33327
Amplifon Luxembourg Sàrl	33340	European Brand Participations S.A., SPF	33327
Andreosso Carrelages	33341	Fincovest S.A.	33327
Andreosso Marbres	33341	Fincovest S.A., SPF	33327
Arpa International S.A.	33342	FMP Promotion S.A.	33330
Assistance Européenne Internationale S.A.	33354	Forus Holding S.A.	33330
Aubusson Holding S.A.	33354	Forus Holding S.A. - SPF	33330
Augentius Luxembourg S.A.	33336	Guardian Europe S.à r.l.	33333
Auto Dialog S.A.	33354	Indra Holding Société Anonyme	33315
Aviva Investors Luxembourg	33354	Indra SPF S.A.	33315
Awesome S.à r.l.	33336	INEOS Luxembourg I S.A.	33343
Axel Finance S.A.	33355	Interbio Medical Service S.A.	33331
Backblock S.à r.l.	33355	Mascagna Holding S.A.	33355
BALTRA Invest SA/SPF	33359	Mascagna S.A.	33355
Be Easy IP	33359	Pilar Treasury S.à.r.l.	33327
BGP Residential GP 5 S.à r.l.	33360	Solidus S.A.	33332
Bio Energy International S.A.	33360	S.R.M.I. International S.à r.l.	33331
Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.	33360	VR Netze Luxemburg S.à r.l.	33333
Cobelguard	33316	Wood and Garden Excellence S.à r.l.	33332
		Yarkan S.A.	33314

Yarkan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.315.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Madame Valérie DELCOURT, sans profession, demeurant à CH-6318 Walchwil, 15, Hintermettlen, 15, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme YARKAN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 101.315

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juin 2004, publié au Mémorial C numéro 829 du 12 août 2004

dont le capital social est de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011010277/39.

(110011168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

AFB International Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société AFB International Consulting Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 1^{er} février 2011 que:

1. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Pour AFB International Consulting Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011029194/15.

(110035755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

**Indra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Indra Holding Société Anonyme).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 35.746.

L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "INDRA HOLDING Société Anonyme", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 35.746, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim,

constituée suivant acte reçu par devant le notaire Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°213 du 14 mai 1991. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1006 du 23 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, employée privée, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

1. Changement de la dénomination de la société en INDRA SPF S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;

2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2606 du 30 novembre 2010 et N°2748 du 15 décembre 2010,

- dans le Luxemburger Wort N°279 du 30 novembre 2010 et N° 292 du 15 décembre 2010,

- et dans le Lëtzebuurger Journal N° 231 du 30 novembre 2010 et N°242 du 20 novembre 2010. Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 29 novembre 2010 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que 2 actions sur les 1250 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en INDRA SPF S.A.,

et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. Une société de gestion de patrimoine familiale est régie par les présents statuts sous forme de société anonyme sous la dénomination de INDRA SPF S.A

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf),

de sorte que l'article 4 relatif à l'objet social de la société se lira dorénavant comme suit:

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistance financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

L'assemblée décide, suite à l'adoption du statut SPF par la société, d'ajouter dans le dernier article des statuts, la référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial,

de sorte que le dernier article des statuts se lira comme suit:

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-P. Van Waelem, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1501. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010017/85.

(110011679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2011028195/10.

(110034071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Cobelguard, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 85, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 129.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028248/10.

(110033847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Enzian Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of ENZIAN HOLDING S.A., société anonyme holding having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 92.779, incorporated pursuant to a deed drawn-up by Me Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, on 26 February 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 529 of 15 May 2003.

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed drawn-up by Me Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on 27 December 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 488 of 29 March 2007.

The meeting is presided by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II. As appears from the attendance list, all the 2.500 (two thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007.

2. Subsequent amendment of article 4 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

German version

„ **Art. 4.** Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz und die Verwaltung und Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten (im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten) sowie von Bargeld und Guthaben jeglicher Art, die auf einem Konto geführt werden.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten, jedoch ohne in deren Geschäftsführung eingebunden zu sein.

Sie darf keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Aktien der Gesellschaft können nur von natürlichen Personen, die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln, gehalten werden oder von Vermögensgemeinschaften jeglicher Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Angebots sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).

3. Amendment of 1st article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company (“SPF”), in the form of a joint stock company under the denomination of ENZIAN HOLDING S.A.”

German version

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „ENZIAN HOLDING S.A.“

4. Establishment of an authorized capital of EUR 2.500.000 (two million five hundred thousand Euro) issued in the form of shares, and authorization to grant to the board of directors to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential subscription right, and to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital.

5. Subsequent amendment of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 250.000 (two hundred fifty thousand Euro) divided into 2.500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 2.500.000 (two million five hundred thousand Euro) to be divided into 25.000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period of five years ending on 06 December 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”

German version

“ **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 250.000 (zweihundertfünfzigtausend Euro) eingeteilt in 2.500 (zweitausendfünfhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100 (einhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 2.500.000 (zwei Millionen fünfhunderttausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100 (einhundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren und endend am 06. Dezember 2015, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des obengenannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

6. Amendment of articles 7,11 and 16 of the by-laws, in order to adapt them to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

English version

" **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings."

" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

German version

" **Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss."

“ **Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.”

“ **Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.”

7. Amendment of article 21 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 21.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”) shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

German version

“ **Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („SPF“).»

After deliberation, the meeting takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend, with the previous agreement of the bondholders, the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but have the status of a Private Wealth Management Company (“SPF”) as defined by the Law of 11 May 2007. The meeting decides consequently to amend article 4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).”

Second resolution

The meeting decides to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company (“SPF”), in the form of a joint stock company under the denomination of ENZIAN HOLDING S.A.”

Third resolution

After having read the report of the board of directors pursuant to Article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, the meeting decides to give to the Board of Directors the authorisation to increase the share capital up to EUR 2.500.000 (two million five hundred thousand Euro) by the creation and the issue of additional shares for a new period of five years and authorizes the Board of Directors to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential subscription right, and to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital.

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 250.000 (two hundred fifty thousand Euro) divided into 2.500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 2.500.000 (two million five hundred thousand Euro) to be divided into 25.000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period of five years ending on 06 December 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”

Fifth resolution

The meeting decides to amend articles 7,11 and 16 of the by-laws, in order to adapt them to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

“ **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors’ meetings.”

“ **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.”

“ **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company’s share capital.”

Sixth resolution

The meeting decides to amend article 21 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 21.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”) shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am siebten Dezember.

Vor Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitze in Sassenheim, Grossherzogtum von Luxemburg.

Treten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der ENZIAN HOLDING S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, H.G.R. Nummer B 92.779, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 26. Februar 2003, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 529 vom 15. Mai 2003. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 27. Dezember 2006, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 488 vom 29. März 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Alexia UHL, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Sonia BOULARD, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Aktionären vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Änderung des Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“) nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007.

2. Änderung von Artikel 4 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Englische Fassung

“ **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).”

Deutsche Fassung

„ **Art. 4.** Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz und die Verwaltung und Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten (im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten) sowie von Bargeld und Guthaben jeglicher Art, die auf einem Konto geführt werden.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten, jedoch ohne in deren Geschäftsführung eingebunden zu sein.

Sie darf keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Aktien der Gesellschaft können nur von natürlichen Personen, die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln, gehalten werden oder von Vermögensgemeinschaften jeglicher Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Angebots sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen

des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).“

3. Änderung von Artikel 1 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Englische Fassung

“ **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company (“SPF”), in the form of a joint stock company under the denomination of ENZIAN HOLDING S.A.”

Deutsche Fassung

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „ENZIAN HOLDING S.A.“

4. Festlegung eines genehmigten Kapitals in Höhe von EUR 2.500.000,-- (zwei Millionen fünfhunderttausend Euro) mit Zeichnung von neuen Aktien und Ermächtigung an den Verwaltungsrat, das Bezugsrecht der Aktionäre zu beschränken und sogar zu streichen, sowie Anleihen im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften betreffend das genehmigte Kapital auszugeben.

5. Änderung von Artikel 5 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Englische Fassung

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 250.000 (two hundred fifty thousand Euro) divided into 2.500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares. For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 2.500.000 (two million five hundred thousand Euro) to be divided into 25.000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period of five years ending on 06 December 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”

Deutsche Fassung

“ **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 250.000 (zweihundertfünfzigtausend Euro) eingeteilt in 2.500 (zweitausendfünfhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100 (einhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 2.500.000 (zwei Millionen fünfhunderttausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100 (einhundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren und endend am 06. Dezember 2015, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des obengenannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.”

6. Anpassung von Artikel 7, Artikel 11 und Artikel 16 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25 August 2006 anzupassen, wie folgt:

Englische Fassung

“ **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.”

“ **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.”

“ **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.”

Deutsche Fassung

“ **Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehene Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.”

“ **Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.”

“ **Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.”

7. Anpassung von Artikel 21 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 11. Mai 2007 anzupassen, wie folgt:

Englische Fassung

“ **Art. 21.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”) shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

Deutsche Fassung

„ **Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).

“Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“) nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007 zu ändern und Artikel 4 der Satzungen wie folgt anzupassen:

„ **Art. 4.** Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz und die Verwaltung und Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten (im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten) sowie von Bargeld und Guthaben jeglicher Art, die auf einem Konto geführt werden.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten, jedoch ohne in deren Geschäftsführung eingebunden zu sein.

Sie darf keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Aktien der Gesellschaft können nur von natürlichen Personen, die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln, gehalten werden oder von Vermögensgemeinschaften jeglicher Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Angebots sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „ENZIAN HOLDING S.A.“

Dritter Beschluss

Nach Vorlesung des Belegberichtes -ausgestellt durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikel 32 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften - beschließt die Generalversammlung durch Zeichnung neuer Aktien ein genehmigtes Kapital in Höhe von EUR 2.500.000 (zweimillionenfünfhunderttausend Euro) festzulegen, eingeteilt in 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien ohne Nominalwert und den Verwaltungsrat für eine Dauer von fünf Jahren zu ermächtigen das Bezugsrecht der Aktionäre zu beschränken und sogar zu streichen, sowie im Rahmen des gesetzlichen Vorschriften betreffend das genehmigte Kapital Anleihen auszugeben, sei es in Form von einfachen Anleihen, Optionsanleihen oder Wandelanleihen.

Vierter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 250.000 (zweihundertfünfzigtausend Euro) eingeteilt in 2.500 (zweitausendfünfhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100 (einhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 2.500.000 (zwei Millionen fünfhunderttausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100 (einhundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren und endend am 06. Dezember 2015, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des obengenannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.”

Fünfter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7, Artikel 11 und Artikel 16 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25 August 2006 anzupassen, wie folgt:

“ **Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.”

“ **Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.”

“ **Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.”

Sechster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 21 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 11. Mai 2007 anzupassen, wie folgt:

„ **Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“). “

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. LENTZ, A. UHL, S. BOULARD, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 10. Dezember 2010. Relation: EAC/2010/15511. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011009942/545.

(110011503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**Commodities Limited S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Commodities Limited S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028250/11.

(110034135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

**European Brand Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. European Brand Participations S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 76.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028288/11.

(110033859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

**Fincovest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Fincovest S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 62.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028297/11.

(110034084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 133.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 117.221.

In the year two thousand and ten, on the first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pilar Management, L.P., a limited partnership existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Register of Companies of Bermuda under number 39774,

here represented by Gaele Bernard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 1, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of “Pilar Treasury S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117221, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 21, 2006 under number 1584, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 6, 2010 under number 264.

II. The Company’s share capital is fixed at one hundred thirty-two thousand nine hundred United States Dollars (USD 132.900,00) represented by six hundred sixty-six (666) class 2 shares, six hundred sixty-four (664) class 3 shares, six hundred sixty-four (664) class 4 shares and six hundred sixty-four (664) class 5 shares, all with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company’s share capital to the extent of one hundred United States Dollars (USD 100,00) to raise it from its present amount of one hundred thirty-two thousand nine hundred United States Dollars (USD 132.900,00) to one hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 133.000,00), by the creation and issuance of two (2) new class 2 shares of fifty United States Dollars (USD 50,00) each (the New Class 2 Shares), vested with the same rights and obligations as the existing class 2 shares.

Subscription - Payment

Pilar Management, L.P., prenamed, declares to subscribe the New Class 2 Shares and to fully pay them up at their nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each, for an aggregate amount of one hundred United States Dollars (USD 100,00), together with a total share premium in the amount of fifty-five million six hundred fifteen thousand nine hundred eighty-eight United States Dollars and fourteen cents (USD 55.615.988,14), by contribution in kind in the total amount of fifty-five million six hundred sixteen thousand eighty-eight United States Dollars and fourteen cents (USD 55.616.088,14) consisting in the contribution of a receivable in the same aggregate amount held by Pilar Management, L.P., prenamed, towards Koch International Fiber Holdings, Inc., a corporation existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, County of New Castle, United States of America, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 1, 2010 of Pilar Management, L.P., prenamed, certified 'true and correct' by its duly authorized representative;
- a contribution declaration of Pilar Management, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Pilar Management, L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Pilar Management, L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 1, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. First paragraph.** The Company’s share capital is fixed at one hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 133.000,00) represented by six hundred sixty-eight (668) class 2 shares, six hundred sixty-four (664) class 3 shares, six hundred sixty-four (664) class 4 shares and six hundred sixty-four (664) class 5 shares, all with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand five hundred euro (€ 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pilar Management, L.P., un exempt limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à c/o Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 39774,

ici représenté par Gaele Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Pilar Treasury S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117221, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 6 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1584 du 21 août 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu en date du 15 décembre 2009 par devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 6 février 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent trente-deux mille neuf cents Dollars Américains (USD 132.900,00) représenté par six cent soixante-six (666) parts sociales de catégorie 2, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 3, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 4 et six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 5, d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Dollars Américains (USD 100,00) pour le porter de son montant actuel de cent trente-deux mille neuf cents Dollars Américains (USD 132.900,00) à cent trente-trois mille Dollars Américains (USD 133.000,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie 2, d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 2), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie 2 existantes.

Souscription - Libération

Pilar Management, L.P., précitée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 2 et les libère intégralement à leur valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, pour un montant total de cent Dollars Américains (USD 100,00), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cinquante-cinq millions six cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-huit Dollars Américains et quatorze cents (USD 55.615.988,14), par apport en nature d'un montant total de cinquante-cinq millions six cent seize mille quatre-vingt-huit Dollars Américains and quatorze cents (USD 55.616.088,14), consistant en l'apport d'une créance du même montant détenue par Pilar Management, L.P., précitée, envers Koch International Fiber Holdings, Inc., une société du droit du Delaware, ayant son siège social sis à the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 1^{er} décembre 2010 de Pilar Management, L.P., précitée, certifié «sincère et véritable» par ses représentants dûment autorisés;
- une déclaration d'apport de Pilar Management, L.P., précitée, attestant qu'elle est le seul propriétaire de la Créance;

Réalisation effective de l'apport

Pilar Management, L.P., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Pilar Management, L.P., précitée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son apport et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 1^{er} décembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-trois mille Dollars Américains (USD 133.000,00) représenté par six cent soixante-huit (668) parts sociales de catégorie 2, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 3, six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 4 et six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 5, d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros (€ 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011010144/157.

(110011167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

FMP Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 120.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028301/10.

(110033884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

**Forus Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Forus Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028302/11.

(110033822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

S.R.M.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 33.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

Référence de publication: 2011028407/10.

(110033858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Interbio Medical Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6251 Geyershof, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 41.430.

Im Jahre zweitausendundelf, am dritten Januar.

Vor der unterzeichnenden Notarin, Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg,

haben sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft „INTERBIO MEDICAL SERVICE S.A.“ mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 41430, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen am 24. September 1992 durch Maître Edmond SCHROEDER, Notar mit damaligem Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 19. Dezember 1992, N° 607, deren Satzung abgeändert wurde gemäß Urkunde unter Privatschrift – Umwandlung in Euro) am 5 Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 26. August 2002, N°1245 .

Die außerordentliche Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Robert LANGMANTEL, Privatangestellter, geschäftsansässig in 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Gianpiero SADDI, Privatangestellte, geschäftsansässig in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Die Versammlung bestimmt Herr Robert LANGMANTEL, vorbenannt, zum Stimmenzähler.

Der, wie vorangeführt zusammengesetzte Vorstand erstellt eine Anwesenheitsliste, welche zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigefügt bleibt.

Der Vorsitzende erklärt und bittet die Notarin, nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind. Die ordnungsgemäß zusammengesetzte Hauptversammlung konnte daher rechtswirksam ohne vorherige Einberufung über sämtliche Verhandlungspunkte der untenstehenden Tagesordnung beraten und beschließen.

II.- Die Hauptversammlung hat sich mit folgender Tagesordnung zu befassen:

- Sitzverlegung von 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, nach L-6251 Geyershof, Maison 7
- Abberufung von Verwaltungsräten
- Neuberufung von Verwaltungsräten
- Verschiedenes

Der Vorsitzende eröffnet daraufhin die Beratungen.

Nach Zustimmung der Aussagen des Vorsitzenden und nachdem sich die Versammlung als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, fasste diese nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird nach L-6251 Geyershof, Maison 7, verlegt.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 1 abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung von INTERBIO MEDICAL SERVICES S.A. Sie unterliegt den Gesetzen vom 10. August 1915 einschliesslich der Änderungsgesetze, sowie den gegenwärtigen Satzungen. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde BECH. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.“

Dritter Beschluss

Die Herren Georges Majerus und Pascal Wagner werden von ihren Mandaten als Verwaltungsräte abberufen.

Neu berufen als Verwaltungsräte werden folgenden Personen:

1. Herr Nikolaus Matthias Lichter, geb. am 24.02.1957 in Schönecken (Deutschland) wohnhaft in L-6251 Geyershof, Maison 7

2. Frau Corinna Kristina Jesinghaus, geb. am 05.09.1980 in Dortmund (Deutschland), wohnhaft in D-35392 Gießen, Buddestrasse 2

Die Mandate der neuen Verwaltungsräte laufen ab mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Der aktuelle Verwaltungsrat besteht somit aus folgenden Personen:

1. Robert LANGMANTEL, geb. am 15.06.1946 in München (D), Privatangestellter, geschäftsansässig in 62, Avenue Victor Hugo, L1750 Luxemburg

2. Herr Nikolaus Matthias Lichter, geb. am 24.02.1957 in Schönecken (D) wohnhaft in L-6251 Geyershof, Maison 7

3. Frau Corinna Kristina Jesinghaus, geb. am 05.09.1980 in Dortmund (D), wohnhaft in D-35392 Gießen, Buddestrasse 2

Nach Erschöpfung der Tagesordnung und da sich niemand mehr zu Wort meldet, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstige Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden ungefähr auf tausend Euro (EUR 1000,-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigten, hat der Versammlungsvorstand gegenwärtige Urkunde zusammen mit der Notarin unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, G. Saddy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1248. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012174/73.

(110014203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Solidus S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 15.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011028430/10.

(110033842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Wood and Garden Excellence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028467/10.

(110033840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

VR Netze Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011029177/11.

(110035139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1.- GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", with registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 78.695, represented by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen, by virtue of a proxy given on 22 December 2010,

2.- GUARDIAN INDUSTRIES DISTRIBUTION CENTER INC., with registered offices in MI 48326 Auburn Hills (United States of America), 2300 Harmon Road, represented by Mrs Malgorzata McELFRESH, previously named, by virtue of a proxy given on 22 December 2010.

Said proxies, initialled "ne varietur", will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties represented as stated hereabove, declared to be the shareholders of "GUARDIAN EUROPE S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, with registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 23.829 and incorporated as a "société anonyme" by deed of the undersigned notary on 21 January 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 82 on 3 April 1986 (hereafter the "Company") and whose Articles of Incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on 1 April 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 167 on 25 June 1986,
- on 15 October 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 352 on 18 December 1986,
- on 26 April 1989, published in the the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 264 on 21 September 1989,
- on 15 June 1993, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 415 on 10 September 1993,
- on 19 September 1994, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 538 on 21 December 1994,
- on 17 November 1994, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 542 on 23 December 1994,
- on 11 December 1998, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 124 on 26 February 1999,
- on 9 November 1999, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 10 on 5 January 2000,
- on 10 April 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 984 on 9 November 2001,
- on 14 December 2004, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 526 on 2 June 2005, and
- on 14 December 2006, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 613 on 14 April 2007.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the company and to amend article two of the Articles of Incorporation, which shall have the following wording:

“ **Art. 2.** The object of the Company is: (1) holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, (2) control, management, as well as the development of these participations, (3) purchase and sale of inputs needed for production of glass and glass products, (4) purchase and sale of glass and glass products, (5) conclusion of contracts with third parties for production and sale of glass and glass products.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participation, subscriptions, negotiations or in any other manner. The Company may participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance. It may also acquire and develop patents and connected licenses.

The Company may carry out financial operations; it may perform all operations which contribute either directly or indirectly to the accomplishment of its object. The Company shall further procure financial assistance, as well as administrative and marketing assistance ancillary thereto to companies of the Guardian Industries Group and their customer, supplier and vendor companies in order to facilitate and strengthen the coordination of the activities of the Guardian Industries Group in these three areas. In this framework the Company may effect all secured and unsecured credit operations to the above companies as well as lease, cash management and factoring operations. The Company may also, on its own or with others, issue payment instruments such as letters of credit as well as securities or other negotiable instruments.

In general, the Company may effect all operations which are necessary or useful to fulfil its object as well as all operations directly or indirectly described in this article; these provisions being understood in the widest possible sense and without restriction.”

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 78.695, représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 décembre 2010,

2.- GUARDIAN INDUSTRIES DISTRIBUTION CENTER INC., ayant son siège social à MI 48326 Auburn Hills (États-Unis d'Amérique), 2300 Harmon Road, représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 décembre 2010.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont déclaré être les seules associées de la société à responsabilité limitée «GUARDIAN EUROPE S.à r.l.», ayant son siège social à L3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 23.829 et constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 82 du 3 avril 1986 (ci-après la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 1^{er} avril 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 167 du 25 juin 1986,
- 15 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 352 du 18 décembre 1986,
- 26 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 264 du 21 septembre 1989,
- 15 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 415 du 10 septembre 1993,
- 19 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 538 du 21 décembre 1994,
- 17 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 542 du 23 décembre 1994,
- 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 124 du 26 février 1999,
- 9 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 10 du 5 Janvier 2000,

- 10 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 984 du 9 novembre 2001,
- 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 526 du 2 juin 2005, et
- 14 décembre 2006, publié Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 613 du 14 avril 2007.

Lesdites comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est: (1) la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (2) le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations (3) l'achat et la vente des matériaux requis pour la production de verre et de produits en verre, (4) l'achat et la vente de verre et de produits en verre (5) la conclusion de contrats avec des tiers pour la production et la vente de verre et de produits en verre.

La Société peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière. La Société peut participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société pourra assurer une assistance financière ainsi qu'une assistance administrative et de marketing accessoires à celle-ci, aux entreprises membres du Groupe Guardian Industries ainsi qu'à leurs entreprises clientes, vendeurs et fournisseurs, destinée à faciliter et à renforcer la coordination des activités du Groupe Guardian Industries dans ces trois domaines.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, la Société pourra effectuer toutes opérations de crédit garanties ou non aux entreprises visées à l'alinéa premier ainsi que toutes opérations de crédit-bail, de gestion de trésorerie et d'affacturage. La Société pourra, en outre, seule ou avec d'autres, effectuer des émissions de moyens de paiement tels que des lettres de crédit ainsi que toutes émissions de valeurs mobilières ou d'autres titres négociables.

De façon générale, la Société pourra accomplir toutes opérations nécessaires ou utiles pour assurer la réalisation de son objet social ainsi que de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités décrites dans le présent article.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes français anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 59628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009979/142.

(110011534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

A. CoRe Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.926.

A l'attention de M. Balzano

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du mandat d'Administrateur que j'occupe au sein du Conseil d'Administration d'A CORE Consulting SA.

Cette décision est effective à compter de ce vendredi 25 février 2011.

Pour information

Signature / Katy BONGINI

Référence de publication: 2011029179/13.

(110035425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.302.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.760.

Par résolutions prises en date du 10 février 2011, les associés ont décidé de renouveler le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011029181/14.

(110035276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Augentius Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.670.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029187/10.

(110035480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Awesome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011029190/10.

(110035781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Adran S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.451.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 février 2011

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011029193/14.

(110035767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

**D.M. INVESTMENTS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. D.M. Investments S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.550.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «D.M. Investments S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 37.550, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 27 janvier 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 30 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 2 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de "D.M. INVESTMENTS SA." en "D.M. INVESTMENTS Spf S.A." et modification de l'article 1^{er} des statuts;
- Modification de l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
- Changement de l'objet social de la société en Société de Gestion de Patrimoine Familial "Spf" et, en conséquence, l'article 3 aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

- Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
- Réduction du capital social à concurrence de EUR 197.893,52 (cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante deux cents) pour le ramener de EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents) à EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) par remboursement du montant aux actionnaires au prorata de leur participation sans réduction du nombre des actions et, en conséquence modification de l'article 5 des statuts;
- Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;
- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 7 et 10 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;
- Suppression à l'article 12 de la subordination à l'autorisation de l'assemblée générale en cas de délégation de la gestion journalière de la société;
- Suppression à l'article 13 des statuts des mots: "et pour la première fois en 1993";
- Suppression à l'article 15 des statuts des mots: "le premier exercice social court de la date de constitution jusqu'au 31 décembre 1992";
- Suppression à l'article 16 des statuts des mots "et pour la première fois en 1992".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "D.M. INVESTMENTS S.A." en "D.M. INVESTMENTS Spf S.A." et décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de "D.M. INVESTMENTS Spf SA."».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en «société de gestion de patrimoine familial (SPF)». L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer en conséquence le mot «Holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding qui apparaissent dans les statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante deux cents (EUR 197.893,52) pour le ramener de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) par remboursement du montant aux actionnaires au prorata de leur participation, sans réduction du nombre des actions;

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Septième résolution

L'assemblée décide suite à la résolution qui précède de modifier l'article 5 des statuts alinéa 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,00) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.».

L'assemblée générale décide d'ajouter in fine un alinéa à l'article 5 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions. Cet alinéa aura la teneur suivante:

«La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.».

Huitième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 7 et 10 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 7 et 10 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 12 relatif à la subordination à autorisation de l'assemblée générale en cas de délégation de la gestion journalière de la société.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis dans son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 13 des statuts les mots «et pour la première fois en 1993». En conséquence l'article 13 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures.».

Onzième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 15 des statuts les mots «le premier exercice social court de la date de constitution jusqu'au 31 décembre 1992». En conséquence l'article 15 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.».

Douzième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 16 des statuts les mots «et pour la première fois en 1992». En conséquence l'article 16 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER/2010/2496. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011390/182.

(110012958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Alphacore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.477.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management Services S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B45 906, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Alphacore International S.A.

Référence de publication: 2011029196/14.

(110035519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Amas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.605.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} mars 2011

- Réélection de Messieurs Michel BROCH, Michael KELLEHER et Ivan SCHOUKER, résidant tous trois professionnellement Place de la Fusterie 3bis, CH-1211 Genève 1, en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an.

- Réélection de PRICEWATERHOUSECOOPERS, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour AMAS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011029198/15.

(110035333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Amplifon Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.894.

Décision prise par l'associée unique en date du 10 février 2011

L'associée unique de la société à responsabilité limitée AMPLIFON LUXEMBOURG SARL, susvisée, à savoir, Amplifon Belgium NV, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0418 975 266 ayant son siège social à Technologiestraat, 65 à B-1082 Brussel

détenant 500 parts sociales sur un total de 500 parts sociales souscrites et entièrement libérées, soit l'entièreté du capital social,

a pris, en date du 10 février 2011, la résolution unique suivante:

Résolution unique

Le siège social est transféré, à compter du 1^{er} mars 2011, à l'adresse suivante:

L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour Amplifon Belgium NV

Wim Van De Putte

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011029199/21.

(110035320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Andreosso Carrelages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 34.089.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2011.

"Andreosso S.A.", la société anonyme avec siège social à L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 17.196.

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Claude FAMIANI, né à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1959, demeurant à L- 5639 Mondorf-les-Bains, 26, rue des Prunelles, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée Andreosso Carrelages avec siège social à L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 34.089 a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'associé unique nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société Monsieur Claude FAMIANI, né à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1959, demeurant à L- 5639 Mondorf-les-Bains, 26, rue des Prunelles.

Deuxième résolution

L'associé unique confirme aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée de la société Monsieur Daniel ANDREOSSO, né à Luxembourg, le 23 août 1960 demeurant à L-3341 Huncherange, 21, rue Hiel

Troisième résolution

Dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise de carrelage, de marbre et de chapes comprenant notamment l'achat, la vente et la pose de carrelages, de chapes, de marbres, de granit, de pierres naturelles et d'agglomérés de toutes espèces ainsi que de matériaux de construction et l'exploitation d'une marbrerie pour le façonnage de marbre, de granit et toutes sortes de pierres naturelles et d'agglomérés de toutes espèces, la société est valablement engagée par la signature des deux gérants.

Pour tout autre engagement la société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Claude FAMIANI, y compris pour constituer hypothèque et pour accorder mainlevée.

Quatrième résolution

L'associé unique confirme que l'associé unique de la société est ANDREOSSO S.A. et non pas ANDREOSSO comme inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour l'associé unique

Référence de publication: 2011029201/33.

(110035589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Andreosso Marbres, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 80.463.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2011.

"Andreosso S.A.", la société anonyme avec siège social à L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 17.196. ici représentée par son administrateur

délégué Monsieur Claude FAMIANI, né à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1959, demeurant à L- 5639 Mondorf-les-Bains, 26, rue des Prunelles, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée Andreosso Marbres avec siège social à L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 80.463 a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société Monsieur Claude FAMIANI, né à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1959, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 26, rue des Prunelles.

Deuxième résolution

L'associé unique confirme aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée de la société Monsieur Daniel ANDROSSO, né à Luxembourg, le 23 août 1960 demeurant à L-3341 Huncherange, 21, rue Hiel

Troisième résolution

Dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise de carrelage, de marbre et de chapes comprenant notamment l'achat, la vente et la pose de carrelages, de chapes, de marbres, de granit, de pierres naturelles et d'agglomérés de toutes espèces ainsi que de matériaux de construction et l'exploitation d'une marbrerie pour le façonnage de marbre, de granit et toutes sortes de pierres naturelles et d'agglomérés de toutes espèces, la société est valablement engagée par la signature des deux gérants.

Pour tout autre engagement la société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Claude FAMIANI, y compris pour constituer hypothèque et pour accorder mainlevée.

Quatrième résolution

L'associé unique confirme que l'associé unique de la société est ANDROSSO S.A. et non pas ANDROSSO comme inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour l'associé unique

Référence de publication: 2011029203/33.

(110034865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Arpa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.017.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 23 février 2011, LAC/2011/9070, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "ARPA INTERNATIONAL SA, en liquidation volontaire" à L- 1510 Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie , R.C.S Luxembourg numéro B 128.017, constituée en date du 19 avril 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1364 du 5 juillet 2007, dont les statuts ne furent pas modifiés depuis,

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2010 en cours de publication,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011029204/23.

(110035258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

INEOS Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 158.195.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INEOS Group Holdings Plc, a company incorporated under the laws of the United Kingdom with registered office at Hawkslease, Chapel Lane, Lyndhurst, Hampshire SO43 7FG, United Kingdom and registered with the trade and company register of the United Kingdom under number 4215862, represented by Me Thierry Kauffman, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy under private seal (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of INEOS Luxembourg I S.A. which is hereby established as follows:

Articles of Incorporation

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of INEOS Luxembourg I S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board (as defined below) or, in the case of a Sole Director (as defined below) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

2.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.3. Where the Board determines that extraordinary political, economic, social, or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. Such temporary measures will be taken by the Board and notified to the Shareholder(s) of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities or enterprises, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

4.3. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

4.4. The Company may also give guarantees and grant security (including up-stream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.5. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 5. Share capital.

5.1. The authorized un-issued share capital of the Company is fixed at fifty thousand Euro (€ 50,000) represented by fifty thousand (50,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. Any authorized but un-issued ordinary

shares may be issued during a period of five (5) years starting from the publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue such ordinary shares against contributions in kind or cash out of the total authorized shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegates may in its or their discretion resolve. Each time the Board or its delegate(s) shall have issued authorized shares and accepted payment thereof, this Article 5.1 shall be amended to reflect the result of such issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board or its delegates.

The holders of any shares shall have no, and the Board is authorised to suppress, preemption rights in case of any issue of shares for a period of five (5) years starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial.

5.2. The subscribed and issued share capital is set at thirty-six thousand Euro (€ 36,000) consisting of thirty six thousand (36,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

5.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. In the absence of a specific indication, the address indicated in the share register may be used by the Company. Shareholders may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.

6.5. Upon the written request of a Shareholder, a certificate recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members or by the delegate of the Board. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

6.6. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.3. The Board shall promptly register any transfer of shares and may not suspend registration thereof where such transfer:

a) is to the bank or institution to which such shares have been charged by way of security on enforcement of such security in accordance with its terms, whether as agent and security trustee for a group of banks or institutions or otherwise, or to any nominee or any transferee of such a bank or institution (a "Secured Institution");

(b) is executed by a Secured Institution or its nominee pursuant to the power of sale or other power under such security in case of enforcement of such security in accordance with its terms.

The Board shall promptly further register any pledge granted over the shares by a shareholder of the Company to a bank or financial institution to perfect such pledge in accordance with its terms.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.

8.1. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised,

by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fifteenth day of the month of June at 12.00 p.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The General Meeting will meet upon call by the Board or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.2. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.3. Each share is entitled to one vote.

9.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.5. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing confirming the identity of the sender.

9.6. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) directors who do not need to be Shareholders of the Company. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director"). All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

10.2. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

10.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

10.5. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

10.6. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

11.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such cir-

circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. Such notice may be given by the secretary.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender, another director as his or her proxy, without limitation as to the number of proxies which each director may accept and vote provided, however, that at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board may be held by conference call or video conference only.

11.7. The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

11.8. The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

11.9. This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

12.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or any two directors, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board, or the Sole Director or any one member of the Board and the secretary.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board or to any manager(s) or other agent(s), who need not be member of the Board or Shareholder, acting alone or in concert. They may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be member of the Board or Shareholder and appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm subsidiary of or affiliated to the Company.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and this transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

16.4. If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

16.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Supervisory auditor(s).

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

19.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

19.4. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 20. Dissolution and Liquidation.

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below.

20.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding the liquidation. This General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.3. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-six thousand (36,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of thirty-six thousand Euro (€ 36,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors of the Company:

- Peter Karel Virginia Huyck, Chief Financial Officer, born on 14 January 1968 in Reet, Belgium, residing at Eikerlandstraat 35, B-2870 Ruisbroek, Belgium;

- Hans Casier, CEO INEOS Oxide, born on 16 January 1964 in Oostende, Belgium, residing at Prinsenhof 79A, 9000 Gent, Belgium; and

- John David Thompson, Director, born on 24 September 1968 in Stourport-on-Severn, Untied-Kingdom residing at Chemin des Pessules, 9, CH-1296, Coppet, Vaud, Switzerland;

for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2012;

2. that PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as supervisory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2012; and

3. that the registered office of the Company is established at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INEOS Group Holdings Plc, société constituée selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Hawkslease, Chapel Lane, Lyndhurst, Hampshire SO43 7FG, Royaume-Uni, inscrite au registre de commerce du Royaume-Uni sous numéro 4215862, représentée par Me Thierry Kauffman, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination INEOS Luxembourg I S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

Statuts

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de INEOS Luxembourg I S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise. De tels mesures temporaires seront prises par le Conseil et notifiées à/aux Actionnaire(s) de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objets sociaux.

4.1. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés ou autres entités ou entreprises, luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou toute autre société fournissant de services financiers similaires, complémentaires ou subsidiaires aux services rendues par la Société ou toute autre société détenue par la Société (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette.

4.3. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000 €) représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires avec une valeur nominale d'un Euro (€ 1) par action. Toute action ordinaire autorisée pourra être émise pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Le Conseil ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) par le Conseil pourra (pourront) émettre, de temps en temps, de tels actions contre des apports en nature ou en numéraire dans les limites du capital autorisé aux dates et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil ou son/ses délégué(s). Chaque fois que le Conseil ou son/ses délégué(s) aura (auront) émis des actions ordinaires autorisées et en aura (auront) accepté le paiement, le présent Article 5.1 sera modifié aux fins de refléter le résultat d'une telle émission et la modification sera documentée par acte notarié à la demande du Conseil ou de son/ses délégué(s).

Les détenteurs de toute(s) action(s) n'auront pas de droit de préemption et le Conseil est autorisé à supprimer tout droit de préemption en cas d'émission d'actions pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial.

5.2. Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille euros (36.000 €) représenté par trente-six mille (36.000) actions ordinaires sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (€ 1) par action.

5.3. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

5.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

6.2. Les actions sont et resteront nominatives.

6.3. Un registre de(s) Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. A défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

6.5. A la requête écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des actionnaires est délivré. Les certificats ainsi émis ont la forme et porte les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le Conseil. Ces certificats sont signés manuellement ou par facsimilé par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés sont remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) sont suspendus.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

7.3. Le Conseil devra promptement enregistrer tout transfert d'actions et ne peut interrompre l'enregistrement de celles-ci si ce transfert:

(a) est fait à une banque ou une institut à qui de telles actions ont été attribuées par le biais de sûretés par la mise en oeuvre de telles sûretés conformément aux termes de celles-ci, que ce soit en tant qu'agent et trustee des sûretés pour un groupe de banques ou d'instituts ou autre, ou à toute personne désignée ou cessionnaire d'une telle banque ou institut (un "Institut Sécurisé");

(b) est exécuté par un Institut Sécurisé ou sa personne désignée en vertu du pouvoir de vente ou autre pouvoir soumis à une telle sûreté conformément à ses termes.

Le Conseil d'administration devra de plus promptement enregistrer tout gage relatif aux actions accordées par un actionnaire de la Société à une banque ou institut financier pour parfaire un tel gage conformément à ses termes.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

8.1. Dans le cas d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2. Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le quinzième jour du mois de juin à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.

9.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout Actionnaire à son adresse portée au registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils confirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

9.2. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

9.3. Chaque action donne droit à une voix.

9.4. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.5. Un Actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire, actionnaire ou non, par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

9.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyennant des moyens de communication similaires grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler aux autres participants, (iii) l'assemblée est transmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée moyennant ces moyens est équivalente à une présence physique.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire de la Société. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique"). Toutes les références dans les présents Statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

10.2. Le(s) administrateur(s) sera(ont) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

10.4. Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

10.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

11.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être émis par le secrétaire.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

11.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire sans limitation quant aux nombres de procurations qu'un administrateurs pourra accepter et voter à condition, toutefois, qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement au moyen de conférence téléphonique ou visioconférence.

11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

11.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9. Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par quelconque deux administrateurs, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou un quelconque membre du Conseil d'Administration et le secrétaire.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tous gérant(s) ou autre(s) agent(s), qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou Actionnaire, agissant seuls ou conjointement. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou Actionnaire, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

16.4. Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

16.5. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

17.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine son(leur) nombre, son(leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

19.4. Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, il sera perdu pour celui-ci et retournera à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

20.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale

décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.3. Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit trente-six mille (36.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de trente-six mille euros (36.000 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société:

- Peter Karel Virginia Huyck, Chief Financial Officer, né le 14 janvier 1968 à Reet, Belgique, demeurant à Eikerlandstraat 35, B2870 Ruisbroek, Belgique;

- Hans Casier, CEO INEOS Oxide, né le 16 janvier 1964 à Oostende, Belgique, demeurant à Prinsenhof 79A, 9000 Gent, Belgique; et

- John David Thompson, administrateur, né le 24 septembre 1968 à Stourport-on-Severn, Royaume-Uni, demeurant à Chemin des Pessules, 9, CH-1296, Coppet, Vaud, Suisse;

pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012;

2. que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sera nommée commissaire aux comptes de la société jusque l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012;

3. que le siège social de la société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010019/605.

(110011762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.743.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue pardevant le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2011, que le siège social de la société a été transféré, avec effet au 1^{er} février 2011, à l'adresse suivante: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 février 2011. Relation: LAC / 2011 / 9020. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011029205/15.

(110035442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Aubusson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.028.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} février 2011

Deuxième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUBUSSON HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011029208/16.

(110035617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Auto Dialog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029209/10.

(110035475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 25.708.

Rectificatif de l'extrait du 26 janvier 2011 numéro du dépôt initial: L110016555, enregistré et déposé le 21/01/2011 du Conseil d'Administration tenu le 20 Janvier 2010 à 14h

Le Conseil d'Administration de la Société prend note des démissions de M Thorsten STEFFEN en date du 10 Janvier 2010 et de M. Ian WOMACK en date du 7 Janvier 2010, de leur poste d'Administrateurs de la Société.

Au 10 Janvier 2011, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. William GILSON, Président et Administrateur
- M. Jacques ELVINGER, Administrateur
- M. Mark PHILLIPS, Administrateur

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 Février 2011.

Référence de publication: 2011029210/17.

(110035200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Axel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.746.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société AXEL FINANCE SA qui s'est tenue au siège social de la société le 1^{er} février 2011 que:

1. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Pour Axel Finance S.A

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011029211/15.

(110035785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Backblock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 229.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.461.

—
EXTRAIT

En date du 21 février 2011 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine VAN OORT, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monica TIUBA, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg.

Référence de publication: 2011029213/15.

(110035657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Mascagna S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Mascagna Holding S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.820.

—
L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MASCAGNA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 27.820, constituée suivant acte reçu le 8 avril 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 167, page 8004, du 21 juin 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.220.000 (un million deux cent vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi).

2. Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "MASCAGNA S.A.".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 30.500.000,- (trente millions cinq cent mille Euros), divisé en 1.220.000 (un million deux cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous. Les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer partout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 2^{ème} mardi du mois d'avril à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 janvier 2011. Relation: LAC/2011/353. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010823/205.

(110012645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

BALTRA Invest SA/SPF, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011029214/11.

(110035485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Be Easy IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.085.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 janvier 2011 que la société «BTampon IP» Sàrl, ayant son siège au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-153894 a cédé 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société «Be Easy IP» Sàrl à la société «BTampon Invest» SA, dont le siège sis au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-153731.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011029215/14.

(110035207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Bio Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.385.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 4 janvier 2011

Le Conseil d'administration prend acte de la démission du 4 janvier 2011 de Monsieur John SEIL, en tant qu'administrateur, et après délibération, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011029216/12.

(110035560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.300.010,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.464.

—
Extrait des décisions écrites des associés de la société datées du 3 février 2011

Les Associés ont pris acte et ont accepté la cession de 5.779.540 parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de USD 30 chacune détenue par Brookfield Gibraltar Ltd dans le capital social de la Société, à Brookfield Properties Ltd, une société régie par les lois de l'Ontario, Canada, ayant son siège social à Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 300, Toronto, M5J 2T3, Ontario, Canada, immatriculée au Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario sous le numéro 594133 dans le cadre de sa liquidation. Les Associés ont pris acte que cette cession est en vigueur depuis le 24 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2011029217/18.

(110035206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

BGP Residential GP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 119.926.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011029224/11.

(110035232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Dover Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.372.165.225,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.408.

—
L'adresse de Monsieur Richard CAMPION, gérant de la Société a changé et est désormais 524 Chemin du Château F-01220, Divonne Les Bains, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Mars 2011.

Référence de publication: 2011029269/12.

(110035337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.
